

## CONSIGNES RELATIVES AU PROJET PERSONNEL BACHELOR EN SYSTEMES NATURELS

---

### ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

#### Introduction

Ces consignes fixent les modalités pour la réalisation du Projet Personnel et du mémoire correspondant pour les étudiant-e-s en troisième année du Bachelor en Systèmes Naturels de l'Université de Neuchâtel. Ces consignes donnent les modalités administratives, les règles de rédaction et les modalités d'archivage des travaux personnels. Neuf crédits ECTS sont attribués. Cela équivaut à environ 230 heures de travail, soit environ 6 semaines à plein temps. Le travail peut être étalé sur toute la durée de la troisième année à partir de l'été 2023. Il est validé normalement à la session d'examen de juin 2024 et au plus tard à la session d'août 2024.

#### Préparation

Le projet est réalisé individuellement. Sa thématique doit être cohérente avec l'orientation choisie par l'étudiant-e. Il contient en principe une partie expérimentale (mesures et observations sur le terrain, expériences en laboratoire, ou utilisation de données acquises au préalable, analyses statistiques, travail de modélisation, etc.) et la rédaction d'un mémoire est obligatoire. Le travail peut s'effectuer soit au sein d'un laboratoire à l'Université de Neuchâtel, soit en suivant un APP dans le programme du Bachelor en Biologie de l'Université de Neuchâtel, soit dans une entreprise d'accueil sous forme d'un stage.

La préparation du travail et le choix de la thématique se font sur la base d'un entretien avec un enseignant responsable. Chaque étudiant-e intéressé-e prend contact directement avec un enseignant afin de définir une problématique et un planning. Dans le cas d'un projet en entreprise, la procédure est identique, à la seule différence que la définition de la problématique et du planning se fait avec la personne responsable dans l'entreprise et en accord avec une ou un enseignant à l'Université. L'enseignant-e peut aider l'étudiant-e à trouver une entreprise. Après l'entretien, l'étudiant-e doit remplir et signer un *formulaire d'inscription* ([lien direct](#)) disponible sur la page web du Bachelor (<https://www.unine.ch/sysnat>). Ce formulaire dûment rempli doit être transmis au secrétariat du Bachelor par email : [secretariat.sysnat@unine.ch](mailto:secretariat.sysnat@unine.ch) dès que possible.

Le secrétariat, dès réception du formulaire d'inscription, procédera à l'inscription du Projet Personnel. Attention, il est possible qu'une demande de changement d'enseignant-e se fasse afin d'équilibrer le nombre d'étudiant-e-s encadré-e-s par enseignant-e.

#### Suivi du travail

L'enseignant-e définit avec l'étudiant-e et éventuellement l'entreprise d'accueil les modalités du suivi. Si le travail est encadré par une ou un assistant, celui-ci participe également aux séances. Ils définissent ensemble le calendrier des travaux (période de terrain, laboratoire, rendu intermédiaire, etc.). Si le travail consiste à participer à un APP, alors c'est le programme de l'APP qui contraindra le planning et définira les règles à suivre pour le Projet Personnel.

#### Rédaction du mémoire

Le mémoire est en principe rédigé en français, sauf dérogation et en accord avec l'encadrant-e. Il est relativement bref (environ entre 15 et 30 pages, hors annexe). Il comprendra la définition des objectifs ou de la problématique, la description précise de la méthodologie employée, des résultats obtenus et leur discussion en s'appuyant sur les références adéquates de la littérature scientifique. Dans le cas d'un APP, le rapport sera rédigé dans le cadre de l'APP avec les autres étudiants impliqués dans le projet.

## **Plagiat**

Tout plagiat, même partiel, identifié par le professeur responsable (éventuellement à l'aide d'un logiciel spécialisé) sera sanctionné par la note de 0 (zéro) entraînant un premier échec. En cas de récurrence, un échec définitif sera notifié à l'étudiant. Des informations plus détaillées sur la définition et la notion de plagiat sont données sur le site web [http://www2.unine.ch/sciences/espace\\_etudiants/plagiat](http://www2.unine.ch/sciences/espace_etudiants/plagiat). Chaque étudiant-e devra remettre à son encadrant responsable au moment de la soumission du mémoire une déclaration sur l'honneur (téléchargeable sur le même site internet) qu'il n'a pas eu recours au plagiat.

## **Durée**

La durée totale requise par le Projet Personnel est de l'ordre de 6 semaines à temps plein. L'étudiant dispose au maximum de 2 semestres pour réaliser son Projet Personnel.

## **Délai de rendu**

Chaque encadrant-e fixe le délai précis de rendu. En principe, les travaux sont rendus au plus tard 15 jours avant le début de la session d'examens concernée.

## **Soumission du mémoire**

Pour le rendu, l'étudiant-e devra soumettre les documents suivants :

- Le rapport sous forme électronique (PDF et .doc ou .tex). Le format interne du rapport est libre, mais le rapport doit respecter une page de garde et une page interne de titre standards.
- Un mini poster qui résume de manière graphique la problématique et les résultats obtenus. Pour ce poster, il faut choisir un des deux templates graphiques proposés.
- la fiche de non-plagiat.

A la demande de l'encadrant, l'étudiant-e pourra fournir aussi une annexe électronique contenant les fichiers de données et/ou les scripts d'analyses utilisés dans le travail.

Tous ces documents seront rendus dans les délais sous forme électronique auprès de l'encadrant-e. Une copie est envoyée au secrétariat du BSc en Systèmes Naturels à l'adresse [secretariat.sysnat@unine.ch](mailto:secretariat.sysnat@unine.ch).

## **Evaluation**

L'évaluation portera sur le travail réalisé pendant l'année, sur la forme et sur le contenu du rapport. L'enseignant sera en particulier attentif à la clarté de la rédaction, la justification des objectifs, la précision de la description des expériences réalisées et la qualité de leur interprétation. La démarche scientifique globale sera également évaluée. Toutes les sources (illustrations et bibliographie) devront être référencées précisément en veillant à respecter les droits de reproduction.

Dans le cas où le travail est considéré comme insuffisant par le professeur responsable, que ce soit lié à la qualité du mémoire lui-même (rédaction, présentation, orthographe, etc.) ou à la qualité du travail scientifique, le rattrapage consistera à la soumission d'un mémoire lors de la session d'examen suivante (nouveau sujet ou corrections majeures du travail précédent). Comme tout examen, le nombre de tentatives maximum pour le mémoire est limité à deux.

Un échec définitif au niveau du projet personnel implique un échec dans l'orientation choisie.